

## **ENGAGEMENT 2018-2019**

**Le projet pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le ROI du centre scolaire Sainte-Véronique et Marie-José sont disponibles sur le site [sainte-veronique.be](http://sainte-veronique.be).**

Par mon inscription à l'IMJ, je sais que j'ai des droits et des devoirs:

- J'ai le droit d'être respecté donc je respecte l'Autre, quel qu'il soit.
- Une bonne hygiène corporelle et vestimentaire est essentielle à la vie en groupe
  - Je m'interdis les propos racistes, les grossièretés, le harcèlement, ...
  - Je n'interviens jamais dans un conflit qui ne me concerne pas.
  - Je quitte le cours si un professeur le demande et me présente immédiatement ET OBLIGATOIREMENT au bureau des éducateurs.
  - Par politesse, je ne parle pas d'autre langue que le français (sauf aux cours de langues!).
  - Dans le respect de la vie privée, la prise de photos, vidéos... et leur diffusion sans le consentement de la personne sont formellement interdits
- Après 5 retards non excusés, je serai **obligé de rester à l'école sur le temps de midi** durant une semaine. En cas d'abus, d'autres sanctions seront appliquées.
- Toute absence à une heure de cours est assimilée à une demi-journée d'absence.
- Je viens tous les jours avec mon matériel scolaire. En arrivant, je dépose dans mon casier tout ce qui est inutile pour le cours. En repartant, j'y dépose ma farde. Je suis seul(e) responsable de mon casier et de ma clé, **pour laquelle je dépose une caution de 10 euros**.
- Le GSM doit être rangé dès l'arrivée dans le rang. Il ne peut jamais être visible ni sonner en classe sous peine d'être déposé chez la Préfète par le professeur.
- Je respecte les lieux dans lesquels je vis et travaille. J'utilise uniquement l'ordinateur qui m'est désigné et dont je suis responsable.
- Le type de formation que j'ai choisi impose une tenue vestimentaire "correcte" (pas de training, capuche, bonnet, shorts) pas de veste ou manteau en classe. Le port du voile n'est pas autorisé dans le cadre scolaire (un vestiaire est à la disposition des jeunes filles).
- Tout professeur ou éducateur peut me faire une remarque et me demander mon journal de classe pour y indiquer un commentaire. A partir de 5 remarques, j'aurai une sanction.

L'école est obligatoire tous les jours. L'absence injustifiée n'est jamais autorisée. En cas d'abus, la procédure (voir ROI du Collège) sera entamée vis-à-vis des parents d'élèves mineurs, ou des élèves majeurs, le risque étant de devenir "élève libre", voire même d'être exclu.

Chaque absence doit être justifiée dès le retour à l'école.

Au maximum, 12 demi-jours d'absence peuvent être motivés par les parents ou l'élève majeur.

L'excuse peut être refusée par la Direction. (! Un justificatif pour jour de grève compte pour un mot !)

**REMARQUE:** le vol n'est jamais couvert, chacun doit prendre les précautions qui s'imposent.

Lu et approuvé  
**NOM, classe et signature de l'élève:**

Lu et approuvé  
**Signature des parents:**